



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 juin 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Soixante-dix-huitième session
Genève, 2-4 septembre 2019
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Bien que l'appui financier apporté à la CNUCED par les pays développés et les pays en développement ait augmenté en 2018, les ressources globales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED allouées à la coopération technique ont diminué de 3 %, à 34 millions de dollars. En revanche, les dépenses de coopération technique de la CNUCED, qui ont atteint 44 millions de dollars, soit le montant le plus élevé en cinq ans, dont 46 % sont allés à l'aide aux pays les moins avancés (PMA). Le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) restent les principaux programmes de coopération technique.

Les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire sont invités à accroître leur appui financier à la CNUCED et à améliorer la qualité de leurs contributions, afin que celle-ci puisse mieux aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable.

La CNUCED a poursuivi ses efforts visant à améliorer le fonctionnement de ses activités de coopération technique en 2018. Qu'il s'agisse de renforcer la gestion axée sur les résultats et la prise en compte des questions de genre, de mettre à jour la base de données des demandes ou d'élargir la coopération interdivisions et interinstitutions, toutes ces mesures sont importantes pour que la CNUCED soit à même de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Mais il reste encore beaucoup à faire dans les années à venir. Compte tenu de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la CNUCED doit mieux communiquer avec les bureaux des coordonnateurs résidents et améliorer l'accès au financement au niveau des pays, notamment par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Le rapport sera transmis au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est chargé d'examiner les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions adoptées par le Conseil du commerce et du développement de 2008 à 2017¹. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2018. Il analyse les grandes tendances concernant le financement et l'exécution de la coopération technique et souligne les principales mesures prises par la CNUCED pour améliorer la structure et le fonctionnement de cette coopération. Certains exemples et enseignements utiles sont aussi présentés. Le rapport s'achève par des conclusions et des suggestions concernant les perspectives.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser l'inclusion des organismes non résidents dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, ainsi qu'un rôle accru de l'aide offerte par le système des Nations Unies dans le domaine commercial et dans les domaines apparentés.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées au moyen des deux sources principales ci-après :

a) Les contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui correspondent aux ressources financières allouées aux fonds d'affectation spéciale par les différents pays, la Commission européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que les secteurs privé et public ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Compte pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » pour soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont incluses dans le financement global des fonds d'affectation spéciale. Étant donné l'importance du Groupe interinstitutions dans la réorientation du système des Nations Unies pour le développement, destinée à mieux appuyer le Programme 2030, la section C du chapitre I du présent rapport rend compte spécifiquement de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ne sont pas incluses dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées à part, dans la section D du chapitre I du présent rapport.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

6. Les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale demeurent la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED.

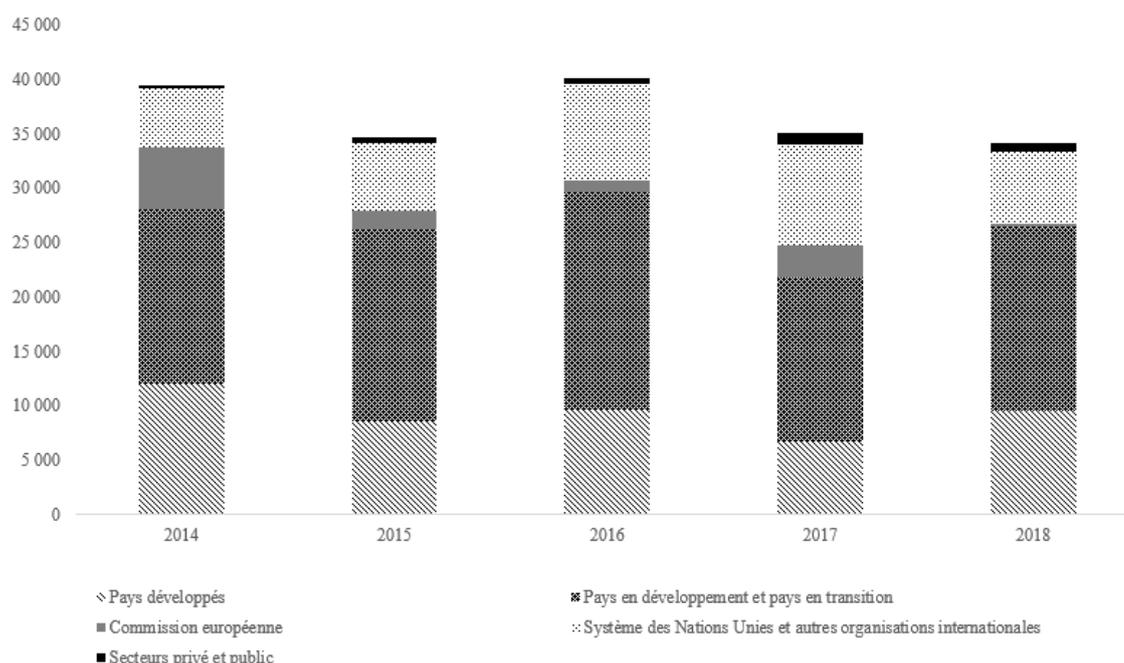
¹ Décisions 495 (LV) de 2008, 498 (LVI) de 2009, 504 (LVII) de 2010, 510 (LVIII) de 2011, 515 (LIX) de 2012, 520 (LX) de 2013, 523 (LXI) de 2014, 526 (LXII) de 2015, 529 (LXIII) de 2016 et 533 (LXIV) de 2017.

Imprévisibilité, fluctuations d'une année sur l'autre et affectation à des activités spécifiques : telles ont encore été en 2018 les principales caractéristiques des ressources extrabudgétaires. Les ressources globales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui avaient sensiblement diminué en 2017, ont poursuivi leur baisse. Par rapport au niveau de 2017, le montant total des fonds d'affectation spéciale a fléchi de 3 % pour s'établir à 34,2 millions de dollars (fig. 1). L'augmentation des contributions volontaires des pays développés, des pays en développement et des pays en transition n'a pas suffi à compenser la chute des contributions provenant des trois autres catégories de sources de financement, en particulier des contributions de la Commission européenne, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

Figure 1

Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2014-2018

(en milliers de dollars)



Notes : Le total ne comprend pas les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ; la plupart des fonds provenant des pays en développement et des pays en transition sont autofinancés, peuvent consister en des prêts ou des dons d'institutions financières internationales et sont alloués à des activités exécutées dans le pays même ; pour plus de détails, voir le tableau 14 du document TD/B/WP/297/Add.2.

7. Les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont rebondi, atteignant 9,5 millions de dollars en 2018 contre 6,8 millions de dollars en 2017, en hausse de 41 %. En conséquence, la part des pays développés dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 19 % en 2017 à 28 % en 2018. En 2018, huit pays développés ont versé des contributions à des fonds d'affectation spéciale, dont cinq ont sensiblement augmenté leurs contributions à la CNUCED : Allemagne, Australie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les contributions de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande étaient destinées à appuyer la mise en œuvre d'un projet de la CNUCED sur la transparence dans la réglementation et la facilitation du commerce.

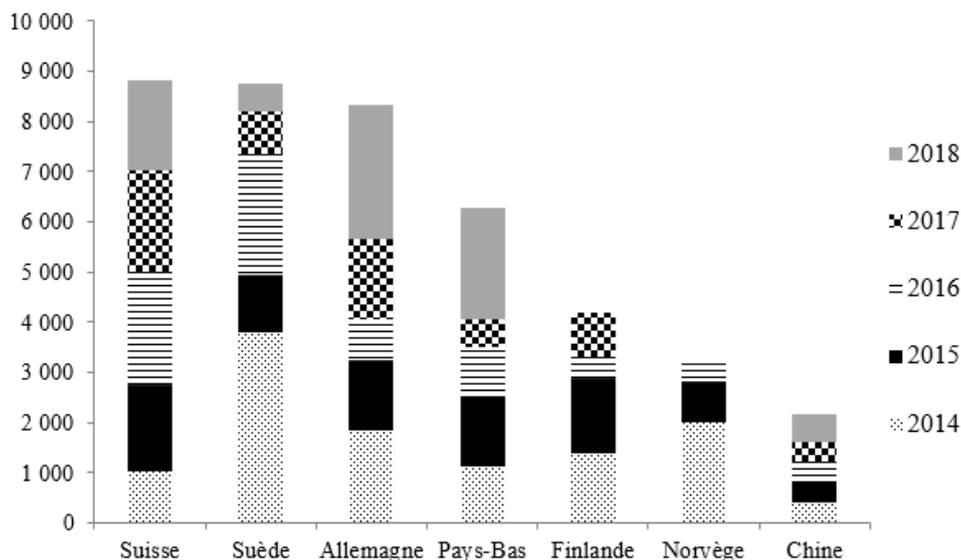
8. En 2018, le plus grand donateur parmi les pays développés était l'Allemagne, avec une contribution de 2,7 millions de dollars à la CNUCED. Venaient ensuite les Pays-Bas et la Suisse, qui ont versé des contributions de 2,2 millions de dollars et 1,8 million de dollars, respectivement. Ensemble, ces trois donateurs ont représenté 70 % des contributions totales des pays développés. Au cours des cinq dernières années, les trois plus grands donateurs parmi les pays développés ont été la Suisse, la Suède et l'Allemagne, avec des contributions de plus de 8 millions de dollars chacun (fig. 2). En 2018, la plupart des contributions des pays développés ont été allouées à des domaines tels que la gestion de la dette, les transports

et la facilitation du commerce, l'investissement et la facilitation du commerce, le commerce électronique et l'économie numérique, et le commerce durable et l'environnement.

Figure 2

Contributions cumulées des principaux pays développés et pays en développement donateurs, 2014-2018

(en milliers de dollars)



9. Après avoir diminué en 2017, les ressources provenant des pays en développement et des pays en transition ont augmenté en 2018. Dans l'ensemble, 72 pays en développement ont versé 16,9 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, soit 13 % de plus qu'en 2017. En conséquence, la part des pays développés dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 43 % en 2017 à 50 % en 2018. Le montant des contributions des pays en développement et des pays en transition était supérieur de 77 % à celui des pays développés.

10. En 2016, 95 % des fonds provenant de pays en développement sont allés à des activités exécutées dans le pays même, principalement à la mise en œuvre de programmes relatifs au SYDONIA (77 %) et, dans une moindre mesure, de programmes relatifs au SYGADE (9 %). Les 5 % restants (soit 0,8 million de dollars) des fonds provenant des pays en développement ont servi à financer les activités menées à l'extérieur du territoire de ces pays. Dans cette dernière catégorie, la Chine est restée le premier pays en développement à contribuer à la coopération technique de la CNUCED au profit d'autres pays en développement. Sa contribution est passée de 0,4 million de dollars en 2017 à 0,55 million de dollars en 2018.

11. Les contributions de la Commission européenne ont fortement diminué, atteignant 0,3 million de dollars en 2018 contre 3 millions de dollars en 2017. Elles étaient destinées au financement de trois projets dans les domaines du commerce des services, de la facilitation du commerce et de la facilitation des affaires. En conséquence, la part de la Commission européenne dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est passée de 9 % en 2017 à 1 % en 2018. Pour la première Semaine du commerce électronique en Afrique de la CNUCED, qui a eu lieu à Nairobi, la Commission a versé une contribution financière principalement destinée à financer les frais de voyage de participants de divers pays africains. Étant donné que cette contribution avait servi à payer les services d'un prestataire privé, elle n'a pas été prise en compte dans le montant total que la Commission a versé à la CNUCED en 2018. Ensemble, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont représenté 20 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED.

12. Après trois années consécutives de croissance, les fonds provenant du système des Nations Unies et des autres organisations internationales ont diminué en 2018. Les contributions versées, soit 6,7 millions de dollars, ont baissé de 28 % par rapport au

sommet atteint en 2017. Elles ont représenté 19 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale, contre 26 % en 2017. Dans cette catégorie, Trade Mark East Africa, qui a versé plus de 2,5 millions de dollars, a été de loin le plus gros contributeur en 2018, suivi du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Ensemble, leurs contributions ont représenté 72 % du financement provenant du système des Nations Unies et des autres organisations internationales.

13. En 2018, les contributions en provenance des secteurs privé et public se sont élevées à 0,8 million de dollars, soit 25 % de moins qu'en 2017, mais 23 % de plus que le montant moyen enregistré entre 2013 et 2017. Elles ont permis de mettre en œuvre plusieurs projets, dont un sur la facilitation des affaires mené par le Global Entrepreneurship Network, un concernant la mise à jour et la conversion des données sur les mesures non tarifaires pour certains pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, financé par le Collège doctoral de recherche politique (Japon), et des projets de formation portuaire exécutés au titre du programme Train for Trade et financés par les autorités portuaires de plusieurs pays en développement.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

14. Les ressources du budget-programme affectées aux activités de coopération technique relèvent du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35, respectivement, du budget-programme de l'ONU.

15. En 2018, les dépenses totales au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement se sont élevées à 3,8 millions de dollars (-18 % par rapport à 2017), soit 9 % du total des dépenses de coopération technique en 2018.

16. Comme en 2017, les dépenses au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU se sont établies à 1,4 million de dollars en 2018, qui sont principalement allés aux services consultatifs et à la formation. Comme par le passé, les ressources liées à la formation qui relèvent du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisées principalement pour financer les cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales (appelés « cours au titre du paragraphe 166 »). En 2018, deux cours régionaux, destinés à l'Europe orientale et au Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, respectivement, ainsi que six cours de brève durée à l'intention des représentants en poste à Genève, ont été organisés avec succès.

17. Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités important du Secrétariat de l'ONU qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il catalyse les compétences normatives et analytiques de 10 agents d'exécution du Secrétariat de l'ONU, dont la CNUCED, affectées à des activités de coopération technique sur le terrain. En 2018, 2,4 millions de dollars ont été consacrés à l'exécution, dans le cadre de différents projets de la CNUCED, de 25 projets relevant du Compte pour le développement (voir TD/B/WP/297/Add.2, tableau 10). Les dépenses au titre du Compte pour le développement ont diminué de 25 % par rapport à 2017, ce qui s'explique en partie par le fait que neuf projets de la onzième tranche en étaient à leur première année de mise en œuvre en 2018.

18. Conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale, à compter de la douzième tranche (2020-2023), un budget annuel a remplacé le budget biennal du Compte pour le développement. En conséquence, environ la moitié du budget biennal (14,2 millions de dollars) a été programmée au titre de la douzième tranche. Le Comité directeur du Compte pour le développement a approuvé le financement de quatre projets de la CNUCED d'un montant total de 2,33 millions de dollars, soit 16 % de l'enveloppe totale. Ces projets portent sur l'intégration de données et de statistiques dans des politiques commerciales tenant compte des questions de genre, l'élaboration de stratégies cohérentes aux fins du

développement des capacités productives, l'adoption de mesures d'incitation à l'investissement dans la production locale d'antibiotiques essentiels et le commerce vert au service du développement durable. La mise en œuvre de ces projets devrait commencer en 2020 après l'approbation du fascicule du budget par l'Assemblée générale.

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

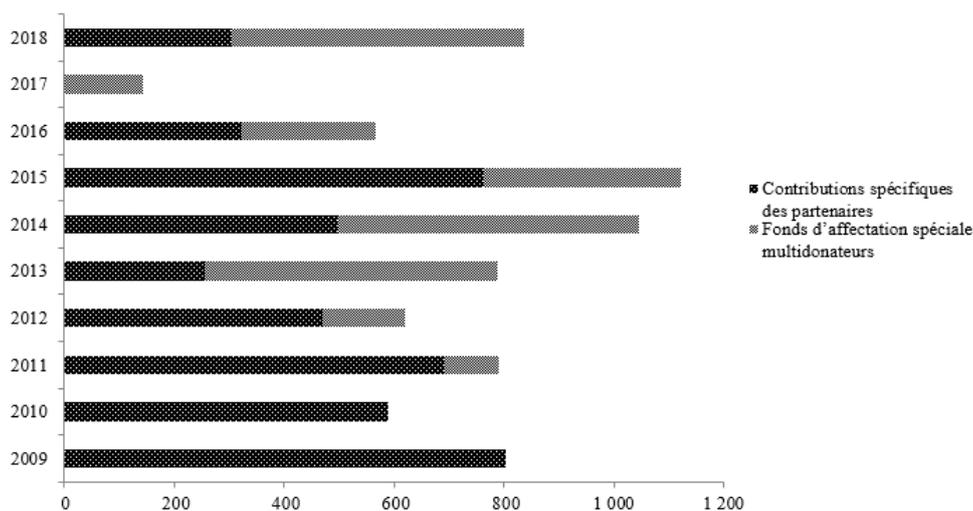
19. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions consacré à la coordination des activités de commerce et de développement au sein du système des Nations Unies. Dirigé par la CNUCED, il est constitué de 15 organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies.

20. Le Groupe interinstitutions apporte une contribution concrète et directe à la réforme des Nations Unies² en coordonnant les activités interinstitutions aux niveaux mondial, national et régional et en accédant à des mécanismes de financement novateurs tels que les contributions spécifiques de partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action », période 2008-2017

(en milliers de dollars)



Contributions spécifiques des partenaires

21. Les contributions spécifiques des partenaires sont les contributions qu'un ou plusieurs donateurs fournissent à un ou plusieurs organismes afin d'apporter un appui à la coordination interinstitutions. En 2018, la CNUCED a reçu 532 475 dollars du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse sous forme de deux versements distincts destinés à la mise en œuvre, en République-Unie de Tanzanie et au Myanmar, d'initiatives relevant du Groupe interinstitutions (fig. 3).

22. Dans le cas de la République-Unie de Tanzanie, la CNUCED a reçu un dernier versement de 98 000 dollars destiné à un programme commun lancé en 2014 et élaboré par l'Organisation internationale du Travail, le Centre du commerce international CNUCED/OMC, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ce

² A/72/684-E/2018/7.

programme, qui vise à renforcer le secteur du tourisme en établissant des relations en amont avec les producteurs agricoles et horticoles locaux, est devenu un exemple de bonne pratique.

23. Dans celui du Myanmar, la CNUCED a reçu une première allocation de 434 475 dollars pour un projet similaire qu'elle dirigeait, avec la participation de l'Organisation internationale du Travail, du Centre du commerce international CNUCED/OMC, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Le projet mis en œuvre au Myanmar vise à améliorer la capacité d'offre horticole et le tourisme durable dans la région du lac Inle (État Shan). Intégré dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022), le projet a pour objectif de renforcer les synergies entre les activités d'assistance technique actuellement menées au niveau des pays.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

24. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont des mécanismes de financement commun organisés selon une structure qui fait intervenir des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements nationaux et des donateurs. Conçus conformément aux principes directeurs du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ils visent à compléter les ressources de chaque organisme.

25. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (c'est-à-dire les Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ») ou à l'appui de domaines thématiques (humanitaire, développement ou environnement) sont considérés comme des mécanismes financiers essentiels dans le pacte de financement³ proposé dans le cadre de la réforme des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Programme 2030. En 2018, la CNUCED a obtenu 304 062 dollars du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » pour Cabo Verde et la République-Unie de Tanzanie.

26. À Cabo Verde, la CNUCED a reçu 50 000 dollars provenant du solde restant de l'ancien fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies », qui a été réaffecté à l'appui du nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022), entièrement fondé sur les objectifs de développement durable. En 2018, les activités de la CNUCED ont principalement été axées sur la concurrence et la protection des consommateurs pour assurer le suivi l'assistance apportée antérieurement dans le pays.

27. En République-Unie de Tanzanie, la CNUCED a reçu 254 062 dollars du fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » à l'appui du deuxième Plan d'aide au développement des Nations Unies pour la période 2016-2021. Elle est l'un des principaux partenaires du pays dans le domaine thématique de la croissance économique durable, qui s'articule autour de l'objectif 8 et comporte un large éventail d'activités sur le développement des entreprises, la facilitation des investissements et l'intégration des marchés.

28. Dans les deux pays, le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » a garanti la viabilité de l'assistance technique en tirant parti de la valeur ajoutée essentielle et en renforçant la cohérence des politiques intersectorielles. Ces mécanismes de financement commun ont considérablement accru la cohérence et les effets de l'assistance du système des Nations Unies au niveau des pays. Dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies »⁴ devrait être mis en valeur et généralisé afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays.

³ A/72/684-E/2018/7, chap. VIII.

⁴ Portail du Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies, disponible à l'adresse <http://mptf.undp.org/> (consulté le 14 juin 2019).

D. Financement de postes d'administrateur auxiliaire

29. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs appuient le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

30. En 2018, le nombre de pays contributeurs au Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED et celui des administrateurs auxiliaires se sont accrus. Au total, trois pays – l'Allemagne, la Chine et l'Italie – ont parrainé neuf de ces postes à la CNUCED (voir TD/B/WP/297/Add.2, tableau 8). Le montant total des dépenses afférentes aux administrateurs auxiliaires de la CNUCED s'est élevé à 0,97 million de dollars⁵. Avec quatre administrateurs auxiliaires parrainés et des dépenses d'un montant de 0,54 million de dollars, l'Allemagne est restée le principal contributeur au programme. Depuis que l'ONU et le Gouvernement chinois ont signé un mémorandum d'accord en 2015, la CNUCED a accueilli trois administrateurs auxiliaires chinois (2018). L'Italie, qui était l'un des principaux parrains du programme, a repris son soutien après une interruption de quelques années.

31. Le Programme offre à de jeunes administrateurs une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Malgré l'augmentation du nombre d'administrateurs auxiliaires à la CNUCED, la demande d'administrateurs auxiliaires du secrétariat dépasse largement l'offre. Le secrétariat prie donc de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires, en particulier des administrateurs auxiliaires des pays en développement.

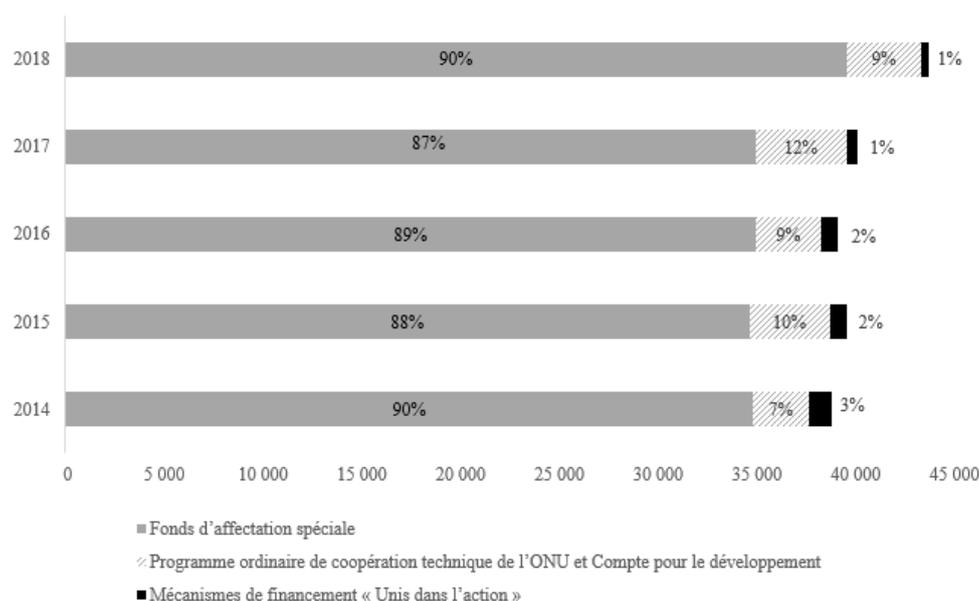
II. Dépenses et répartition des ressources dans le domaine de la coopération technique

32. En 2018, les dépenses au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont totalisé 43,7 millions de dollars, en hausse de 9 % par rapport à 2017 (voir TD/B/290/Add.2, tableau 2). En ce qui concerne les sources de financement, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont augmenté de 13 % pour atteindre 39,5 millions de dollars et la part des dépenses totales s'est élevée à 90 %. En revanche, la part des dépenses totales du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement est tombée à 9 % en 2017, pour s'établir à 3,8 millions de dollars en 2018. Les dépenses au titre des mécanismes de financement « Unis dans l'action » ont diminué, passant de 0,57 million de dollars en 2017 à 0,42 million de dollars 2018, soit 1 % des dépenses annuelles totales (fig. 4).

⁵ Données communiquées par le Département des affaires économiques et sociales.

Figure 4
Dépenses de coopération technique par source, 2014-2018

(en milliers de dollars et en pourcentage)

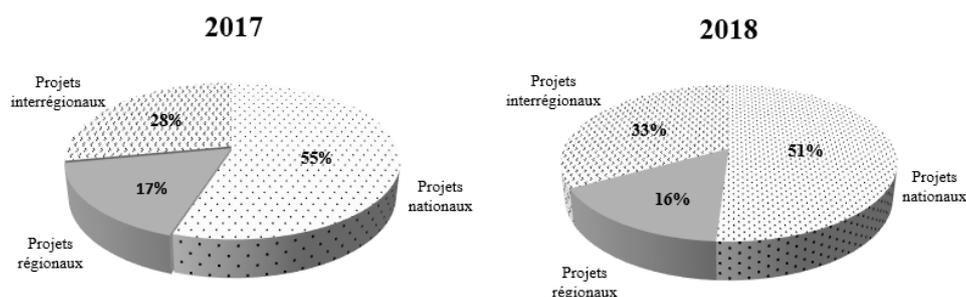


A. Types de projets

33. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont mis en œuvre aux niveaux interrégional, régional et national. En 2018, les projets nationaux sont restés la principale forme d'exécution, même si leur part est tombée de 55 % en 2017 à 51 % en 2018. Venaient ensuite les projets interrégionaux et régionaux, qui représentaient respectivement 33 % et 16 % des dépenses totales de coopération technique (fig. 5).

Figure 5
Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet, 2017-2018

(en pourcentage)



34. Les projets interrégionaux sont les projets thématiques réalisés dans des pays bénéficiaires qui couvrent plus d'une région. Les dépenses au titre de cette catégorie sont passées de 11,1 millions de dollars en 2017 à 14,3 millions de dollars en 2018. Cette hausse s'explique par les dépenses afférentes à de nombreux produits de la boîte à outils de la CNUCED, en particulier au SYDONIA, au SYGADE ainsi qu'au commerce électronique et à l'économie numérique.

35. Les dépenses au titre des projets nationaux se sont élevées à 22,4 millions de dollars, soit 1 % de plus qu'en 2017. Toutefois, en raison de l'augmentation sensible des dépenses totales de coopération technique, la part des projets nationaux est tombée à 51 %. La plupart des 142 projets nationaux étaient autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs au titre de programmes d'aide bilatérale, l'accent étant mis sur la modernisation et la réforme des douanes et la gestion de la dette. En 2018, 12,5 millions

de dollars, soit 56 % des dépenses au titre des projets nationaux sont allés à l'exécution de projets dans les PMA.

36. En 2018, les dépenses au titre de projets régionaux ont atteint 7 millions de dollars, soit 16 % des dépenses totales, en légère baisse par rapport à 2017. Alors que les dépenses consacrées aux projets régionaux ont diminué en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, elles ont augmenté de 91 % en Asie et dans le Pacifique. Ensemble, les dépenses engagées pour les projets régionaux et nationaux ont totalisé 29,4 millions de dollars, soit 67 % des dépenses totales.

B. Répartition par produit

37. En 2018, les dépenses au titre des 28 produits de la boîte à outils se sont élevées à 40,3 millions de dollars, soit 92 % des dépenses totales annuelles de coopération technique (voir le tableau). Le SYDONIA et le SYGADE sont restés les deux principaux produits de coopération technique de la CNUCED, représentant respectivement 47 % et 11 % des dépenses totales. Viennent ensuite la facilitation du commerce, le commerce électronique et l'économie numérique, ainsi que les politiques et cadres de protection de la concurrence et des consommateurs, qui, ensemble, comptent pour 16 % du total des activités de coopération technique de la CNUCED.

Dépenses de coopération technique par thème et par produit, 2018

<i>Module</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2018</i>	<i>Pourcentage du total</i>
A Transformer l'économie, favoriser le développement durable					
VII	A1	Examens de la politique d'investissement	8, 17	41 795	0,10
I	A2	Examens de la politique des services	8, 9	10 947	0,03
I	A3	Examens du cadre de la politique commerciale	17	-	-
XIV	A4	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	113 745	0,26
XIII	A5	Commerce électronique et économie numérique	8, 9, 17	2 301 644	5,26
VIII	A6	Guides de l'investissement	9, 17	70 337	0,16
II	A7	Mesures non tarifaires	8, 17	538 908	1,23
I	A9	Négociations commerciales	10	63 480	0,15
III	A10	Commerce durable et environnement	8,17	928 154	2,12
VIII	A11	Promotion et facilitation de l'investissement	9, 17	198 424	0,45
B Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience					
XVI	B1	Aide au reclassement des pays les moins avancés	8	217 075	0,50
XI	B2	SYGADE	17	4 929 807	11,27
XVII	B4	Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9, 17	221 535	0,51
XVII	B5	Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10, 17	65 679	0,15
V	B6	Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8, 9	180 524	0,41
XII	B9	Transports durables et résilients	8, 9	329 432	0,75
C Favoriser l'efficacité économique, améliorer la gouvernance					
IV	C1	Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	36 000	0,08
VIII	C2	Facilitation des affaires	8, 16	2 774 929	6,35
XII	C3	Facilitation du commerce	10, 16	1 190 373	2,72

<i>Module</i>	<i>Thème</i>	<i>Produit</i>	<i>Objectifs de développement durable</i>	<i>Dépenses 2018</i>	<i>Pourcentage du total</i>
XII	C4	SYDONIA	9	20 654 761	47,23
X	C5	Statistique	17	924 979	2,12
IX	C7	Comptabilité et publication d'informations par les entreprises	12, 17	77 526	0,18
VI	C8	Investissement et santé publique	3, 9	617 801	1,41
VII	C9	Accords internationaux d'investissement	17	440 765	1,01
IV	C10	Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8, 10	1 907 688	4,36
	D	Autonomiser les populations, investir dans l'avenir			
II	D1	Commerce, genre et développement	5, 8	388 302	0,89
IX	D3	Développement de l'entrepreneuriat	4, 8	377 116	0,86
XIV	D6	Train For Trade	8, 9	654 837	1,50
Total				40 256 564	92,05

38. Sept produits, dont, au premier rang, la facilitation du commerce, les statistiques, le commerce durable et l'environnement, ont représenté des dépenses comprises entre 1 % et 3 % des dépenses totales. Les dépenses au titre de chacun des 16 produits restants ont représenté moins de 1 % des dépenses totales, ce qui s'explique en partie par le manque de ressources. En outre, l'appui supplémentaire assuré au moyen du budget ordinaire n'est pas comptabilisé dans le tableau.

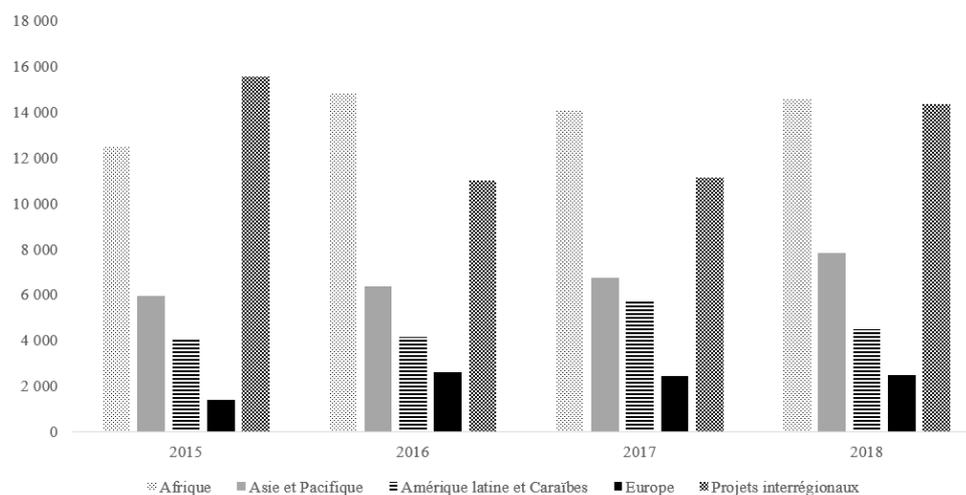
39. En ce qui concerne les liens entre les produits de coopération technique et les objectifs de développement durable, le tableau montre que la coopération technique de la CNUCED est particulièrement utile à la réalisation de trois objectifs, à savoir l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique ; l'objectif 9 sur l'industrie, l'innovation et les infrastructures ; et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. En 2018, un montant estimatif de 22 millions de dollars, soit 51 % des dépenses totales, engagé au titre de 14 produits, a contribué directement à la réalisation de l'objectif 9 ; 20 %, à celle de l'objectif 17 ; et 12 % à celle de l'objectif 8.

C. Répartition géographique

40. Environ la moitié des dépenses au titre des projets régionaux et nationaux ont été consacrées à des projets en Afrique, dont 4 millions de dollars sont allés à des projets régionaux et 10,6 millions de dollars à des projets nationaux. Par rapport à 2017, les dépenses consacrées aux projets de coopération technique en Afrique ont augmenté de 3 % (fig. 6). Toutefois, les dépenses globales ayant progressé de 9 %, la part des projets régionaux et nationaux africains dans le total des dépenses de coopération technique est tombée de 35 % en 2017 à 33 % en 2018 (fig. 7).

Figure 6
**Dépenses de coopération technique pour les projets régionaux et les projets nationaux,
 par région, 2015-2018**

(en milliers de dollars)

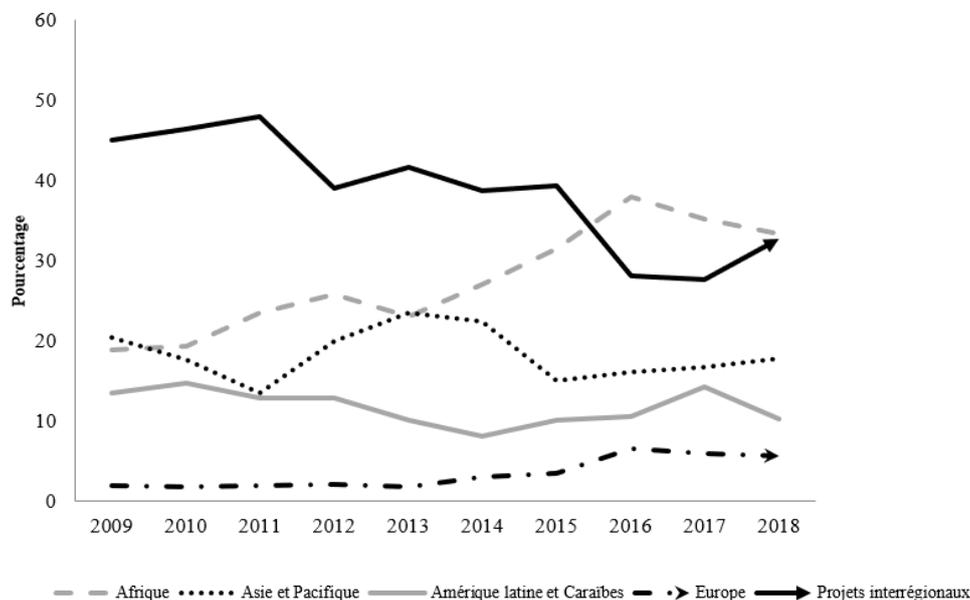


Notes : Il n'est pas tenu compte de l'Amérique du Nord, car les dépenses ne se sont élevées qu'à 38 491 dollars en 2018.

41. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux en Asie et dans le Pacifique ont atteint 7,8 millions de dollars, soit 16 % de plus qu'en 2017. La part de ces projets en Asie et dans le Pacifique a légèrement augmenté pour s'établir à 18 % des dépenses totales en 2018. La plus grande diffusion d'un certain nombre de produits de coopération technique, en particulier en ce qui concerne la facilitation des affaires, le commerce électronique et l'économie numérique, le SYGADE et la facilitation du commerce, a contribué à accroître les dépenses dans la région.

42. Après une augmentation sensible en 2017, les dépenses consacrées aux projets régionaux et nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont diminué de 22 %, à 4,5 millions de dollars en 2018. Cela s'explique en grande partie par la moins grande diffusion de plusieurs produits ayant trait notamment à la facilitation des affaires, aux transports durables et résilients, et aux politiques et cadres de protection de la concurrence et des consommateurs. C'est pourquoi la part de ces projets dans le montant total des dépenses est passée de 14 % en 2017 à 10 % en 2018.

Figure 7
Part des dépenses annuelles totales de coopération technique, par région, 2009-2018
 (en pourcentage)



Note : Seules les dépenses relatives aux projets régionaux et nationaux sont prises en considération dans le calcul de la part de l'Afrique de l'Asie et Pacifique, de l'Amérique latine et Caraïbes et de l'Europe.

43. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux en Europe ont atteint 2,5 millions de dollars, soit 3 % de plus qu'en 2017 ; elles ont représenté 6 % des dépenses totales de coopération technique en 2018. La diminution des activités menées au titre du SYGADE et de la facilitation du commerce a été compensée par l'augmentation des dépenses au titre du programme SYDONIA.

44. En Amérique du Nord, 38 491 dollars ont été dépensés en 2018 pour mettre en œuvre un projet SYDONIA à Saint-Pierre-et-Miquelon.

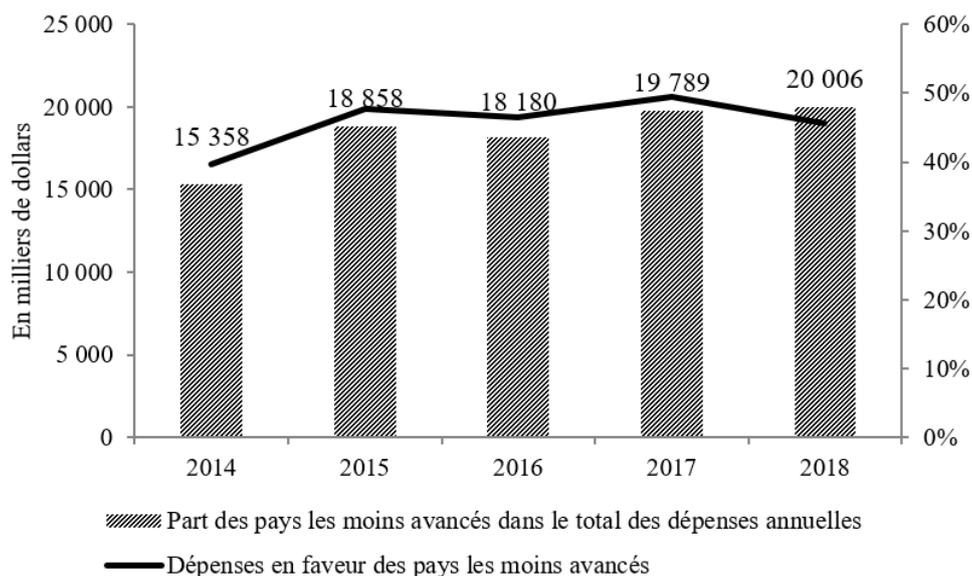
D. Dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés

45. Les PMA sont prioritaires dans la stratégie suivie par la CNUCED concernant la prestation de services de coopération technique. En 2018, les dépenses de coopération technique en faveur des PMA ont atteint un nouveau montant record de 20 millions de dollars, soit 1 % de plus qu'en 2017 (fig. 8). Le taux de croissance des dépenses totales de coopération technique étant beaucoup plus élevé, la part des PMA dans l'ensemble des dépenses de coopération technique est passée d'un niveau record de 49 % en 2017 à 46 % en 2018. Dans ces dépenses, 12,5 millions de dollars (62 % des dépenses) ont concerné des projets nationaux dans les pays les moins avancés, ayant trait aux programmes comme SYDONIA et SYGADE, ainsi que des projets au titre du Cadre intégré renforcé et des projets liés au commerce électronique et à l'économie numérique.

Figure 8

Dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés, 2014-2018

(en milliers de dollars et en pourcentage)



46. Le Maafikiano de Nairobi prévoit que la CNUCED devrait aider les PMA à tirer parti des initiatives et des programmes existants, y compris de l'aide ciblée apportée dans le contexte du Cadre intégré renforcé⁶. En 2018, la CNUCED a fourni une assistance sur mesure au Bénin, au Cambodge, à la Gambie, à Haïti, au Myanmar, au Niger et à la République démocratique du Congo au moyen d'études diagnostiques sur l'intégration du commerce, d'études sur la politique commerciale et de conseils sur l'accès aux marchés. Au niveau régional, un suivi continu a été assuré pour deux projets régionaux sur la facilitation du commerce, le transport et le transit : l'un pour l'Afrique de l'Ouest, l'autre pour l'Afrique de l'Est. Outre le Cadre, une assistance a également été fournie au groupe des PMA de l'Organisation mondiale du commerce sur les indications géographiques et les règles d'origine, en collaboration avec l'Institut universitaire européen.

47. Dans le cadre du SYDONIA, l'aide apportée a contribué en particulier à accroître le recouvrement des recettes douanières dans les PMA et les autres pays bénéficiaires. Aux Îles Salomon, par exemple, les recettes douanières ont dépassé 126 millions de dollars en 2017 pour la première fois dans l'histoire du pays. La mise en œuvre de SYDONIA en juin 2015 y a contribué.

48. Si les PMA restent le groupe de pays qui bénéficient en priorité de la coopération technique de la CNUCED, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui leur est destiné n'a reçu aucune nouvelle contribution pendant quatre années consécutives (2015-2018). Fin 2018, le montant du solde du fonds s'élevait à 176 725 dollars. Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

Rationalisation thématique

49. Ces dernières années, la CNUCED a renforcé ses activités de coopération technique grâce à la mise au point et à l'actualisation d'instruments spécifiques, aujourd'hui au nombre de 28. Parallèlement, les donateurs sont incités à moins réserver leurs contributions

⁶ TD/519/Add.2, par. 38 s).

pluriannuelles, y compris leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs et thématiques. De cette manière, la CNUCED bénéficiera d'une plus grande prévisibilité et d'une plus grande souplesse dans la planification et l'exécution de ses activités de coopération technique, et pourra donc répondre rapidement aux besoins les plus urgents des pays en développement pour la mise en œuvre du Programme 2030.

50. Actuellement, la plupart des contributions aux fonds d'affectation spéciale sont strictement réservées à des projets déterminés par des contributeurs uniques. Seulement quelques fonds d'affectation spéciale de la CNUCED présentent les caractéristiques de fonds thématiques multidonateurs telles qu'une mise en commun des contributions, une plus grande flexibilité dans l'allocation des fonds et des rapports consolidés.

51. Le fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités en matière d'investissement au service du développement est un bon exemple. Il a été mis en place en 2012 dans le but d'offrir un ensemble de produits d'investissement et de services aux entreprises qui appuient les efforts nationaux d'accroissement des investissements étrangers directs. Il propose des études et des analyses des informations et des données relatives aux flux d'investissement, à l'évolution des politiques et aux options envisageables, des services de diagnostic personnalisés et des services de conseil technique ciblés, des activités de formation de consensus par le partage des meilleures pratiques et des enseignements acquis, et une interaction avec les parties prenantes aux niveaux national, régional et international. Il a remporté un vif succès au cours de ces trois premières années d'existence, qui s'est traduit par une augmentation des contributions pluriannuelles des donateurs.

52. Au niveau des produits, certains fonds d'affectation spéciale multidonateurs ont aussi été créés, y compris pour le programme SYGADE et pour le programme relatif au commerce, au genre et au développement. Cependant, des efforts restent à faire pour les rendre plus prévisibles et plus flexibles. Cela va dans le sens de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui suppose de faire radicalement évoluer les structures de financement actuelles, caractérisées par une diminution de la part des ressources de base dans le financement global, un manque de prévisibilité et une proportion croissante de fonds strictement réservés à des activités données. Ce changement ne pourra avoir lieu qu'avec le soutien des partenaires de financement.

53. En 2018, avec l'aide de donateurs, la CNUCED a procédé à la clôture financière de 34 projets et a engagé 58 nouveaux projets (voir TD/B/WP/297/Add.2, tableaux 15 et 16). Au total, on comptabilisait 253 projets opérationnels ayant entraîné des dépenses, soit 9 de moins qu'en 2008, lorsque des mesures avaient été engagées pour lutter contre la fragmentation des activités.

Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

54. Selon le Maafikiano de Nairobi, les trois grands domaines d'action de la CNUCED – à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux⁷.

55. En 2018, la CNUCED a continué d'agir en vue d'une interaction fructueuse entre ses trois grands domaines d'action. De plus grandes synergies ont été constatées dans de nombreux axes d'activité de la CNUCED. Par exemple, la CNUCED dirige des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et du droit et de la politique de la protection du consommateur. Ces examens consistent en une évaluation du cadre juridique et institutionnel d'un pays et de ses résultats en matière de contrôle de l'application des dispositions. Ils donnent des indications sur les principales modifications procédurales, administratives et législatives susceptibles d'être apportées pour une application effective du droit et un fonctionnement optimal des organismes chargés de la concurrence et de la protection du consommateur. Les rapports qui en résultent sont examinés pendant les sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur. Les débats sont généralement suivis de

⁷ TD/519/Add.2, par. 92.

l'élaboration d'un projet de coopération technique, placé sous la direction de la CNUCED, qui doit faciliter la mise en œuvre des principales recommandations figurant dans le rapport. Les recommandations sont ensuite diffusées au niveau national auprès de diverses parties prenantes. En 2018, le Maroc a fait l'objet du tout premier examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur. À partir des constatations et des recommandations formulées dans le rapport correspondant, la CNUCED a conçu un projet d'assistance technique personnalisé afin de renforcer l'effectivité du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le pays.

Coopération interdivisions

56. Le Comité d'examen des projets fait fonction de mécanisme interne chargé d'améliorer la coopération entre les divisions et de garantir la cohérence des activités d'assistance technique de la CNUCED. En 2018, il a organisé une réunion physique, au cours de laquelle les participants ont débattu des mesures à prendre pour poursuivre le déploiement du cadre de gestion axée sur les résultats dans le domaine de la coopération technique, du mandat du Comité lui-même, et de la base de données relatives aux demandes. En particulier, les participants ont insisté sur la nécessité de simplifier la communication d'informations sur les activités de coopération technique, ont demandé que le Comité prenne une part plus active à l'élaboration du nouveau système de gestion des projets et ont proposé d'élaborer un manuel de gestion des projets à l'intention des administrateurs de projets. En dehors des réunions formelles, les membres du Comité, c'est-à-dire les personnes de contact dans chaque division, sont aussi fréquemment consultés sur toute question touchant à l'exécution efficace et cohérente des activités de coopération technique, y compris la mobilisation de ressources.

57. La coopération entre les divisions, qui permet de bénéficier des forces et des compétences particulières de chacune, joue un rôle important dans la bonne exécution des activités de coopération technique. En 2018, la question déterminante du commerce et du genre a donné lieu à plusieurs programmes de coopération interdivisions. Par exemple, pour aider les femmes qui se livrent à un commerce transfrontalier informel à créer des entreprises orientées vers la croissance, et les familiariser aux règles et aux procédures du commerce international, la Division du commerce international et des produits de base et la Division de l'investissement et des entreprises travaillent à un programme de formation innovant, inspiré du programme Empretec. Pour remédier aux problèmes de données rencontrés dans l'élaboration d'une politique commerciale qui soit favorable à l'égalité des sexes, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement et la Division du commerce international et des produits de base ont mis au point un nouveau projet, qui mobilise les compétences de la première dans la collecte et l'analyse de données et les compétences de la seconde dans l'examen du lien entre commerce et genre.

58. Dans le cadre d'un nouveau projet concernant la transparence de la réglementation et de la facilitation des échanges commerciaux visés par l'Accord du Pacifique pour un renforcement des relations économiques (PACER Plus), trois divisions de la CNUCED (Division du commerce international et des produits de base, Division de l'investissement et des entreprises, Division de la technologie et de la logistique) ont uni leurs forces pour apporter une assistance technique touchant à la facilitation du commerce, aux mesures non tarifaires, au commerce et au genre, et à la facilitation des affaires. Grâce à la coopération interdivisions, la CNUCED est mieux à même de tenir compte des questions de genre dans ses activités de coopération technique et peut traiter les demandes reçues des pays bénéficiaires plus efficacement.

Coopération interinstitutions

59. En 2018, la CNUCED a encore renforcé ses partenariats et son réseau de relations à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies en vue d'une exploitation des compétences disponibles, d'un partage des connaissances et des données, d'une mise en commun des ressources et d'une action coordonnée qui garantissent l'efficacité de ses activités de coopération technique et qui aident les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030.

60. Par exemple, la CNUCED a collaboré avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Institut international de l'océan, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat du Commonwealth à la bonne organisation du deuxième Forum sur les océans, consacré aux aspects liés au commerce de l'objectif de développement durable 14, qui s'est tenu en juillet 2018. La coalition susmentionnée œuvre à la formation de consensus, recense les solutions d'ordre technique et engage le dialogue sur des questions politiques complexes et sensibles, hors d'un cadre de négociations. En octobre 2018, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la CNUCED a lancé un guide pratique sur l'entrepreneuriat à l'intention des migrants et des réfugiés (*Policy Guide on Entrepreneurship for Migrants and Refugees*), qui montre comment, par la voie de l'entrepreneuriat, les migrations sont mises au service de la croissance économique et du développement. La CNUCED collabore aussi avec les deux organismes précités et trois commissions régionales à un projet sur l'entrepreneuriat des réfugiés et des migrants.

61. Dans le domaine des mesures non tarifaires, la CNUCED est le chef de file de la coopération internationale. Elle travaille à l'élaboration et à la révision de la *Classification internationale des mesures non tarifaires*, en collaboration avec la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la FAO, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'ONUDI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et contribue à la collecte de données, avec des partenaires régionaux et internationaux. Ces partenariats permettent une meilleure coordination au niveau mondial et une économie de ressources. La CNUCED travaille aussi aux côtés du CCI à la mise en place de portails commerciaux. Un nouveau module mis au point par le CCI, qui présente les statistiques du commerce extérieur de chaque pays, est maintenant intégré dans tous les systèmes nationaux de portails commerciaux.

Demandes des pays en développement

62. À des fins de transparence, la CNUCED a enrichi son site Web d'une base de données permettant le suivi des demandes d'assistance technique qui lui ont été adressées⁸ et d'une application logicielle interne qui facilite la mise à jour de ces données. Cette nouvelle application remplacera les feuilles de calcul qui étaient distribuées aux divisions pour les tenir informées de l'état des demandes. Elle est devenue pleinement opérationnelle à la fin 2018, au terme d'une période d'essai. En 2018, la CNUCED a reçu 107 demandes formelles d'assistance technique, émanant de 58 pays et de 16 organisations régionales et internationales⁹.

63. La rapidité de la réponse aux demandes d'assistance technique dépend dans une large mesure des ressources disponibles. Comme les années précédentes, la CNUCED n'a pas été mesure d'accéder à la demande de nombreux pays en développement, faute de financement. Par exemple, dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, les fonds n'ont pas été suffisants pour répondre à des demandes d'assistance technique toujours plus nombreuses. Dans le domaine de la facilitation du commerce, de nombreuses demandes d'adhésion au Programme de renforcement des Comités nationaux de facilitation des échanges n'ont pu être satisfaites, car les contributions existantes étaient réservées à certains pays. Tout au long de l'année 2018, la CNUCED n'a cessé de recevoir un nombre croissant de demandes d'assistance de la part de différents pays désireux de devenir membres de l'OMC, y compris des pays les moins avancés, et de pays déjà membres de l'OMC. Le manque de financement se fait également sentir dans bien d'autres domaines, notamment la concurrence et la protection du consommateur, la science, la technologie et l'innovation, les transports durables et résilients, et les examens de la politique d'investissement.

64. Pour pallier le manque de fonds, la CNUCED envisage de nouvelles sources de financement. Par exemple, elle a bénéficié d'un financement du Sous-Fonds pour le

⁸ <https://unctad.org/projects/tc/en/Pages/Requests.aspx> (date de consultation : 14 juin 2019).

⁹ Données extraites d'une base de données interne de la CNUCED (27 mai 2019).

Programme de développement durable à l'horizon 2030, provisionné par le Gouvernement chinois et géré par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Deux projets de la CNUCED, dont le budget total s'élève à 1,4 million de dollars, sont financés par le Sous-fonds et sont en cours de mise en œuvre. De plus, depuis la conclusion de l'Accord sur la coopération économique et technique entre le Gouvernement chinois et la CNUCED, en mai 2017, la CNUCED reçoit des contributions du Fonds chinois d'aide à la coopération Sud-Sud.

Renforcement de la gestion axée sur les résultats

65. En 2018, la CNUCED a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer le cadre de gestion axée sur les résultats pour la coopération technique, notamment en appliquant plus efficacement les exigences minimales en matière de gestion axée sur les résultats, en élaborant un guide à l'intention des chefs de projets et en organisant une formation à la gestion axée sur les résultats.

66. En décembre 2018, des versions révisées du document type de description du projet et de la liste des critères d'approbation d'un projet ont été communiquées aux divisions de la CNUCED en vue de leur pleine entrée en vigueur. Ces nouvelles versions ne tiennent pas compte uniquement des observations des administrateurs de projets, mais aussi des recommandations du Bureau des services de contrôle interne, notamment en vue de prendre en considération les objectifs de développement durable (ODD), de repérer les risques potentiels associés au projet de coopération technique et de déterminer les mesures susceptibles d'atténuer ces risques.

67. Afin que les administrateurs de projets aient une vue d'ensemble du processus interne à chaque étape du cycle de gestion des projets, un guide pratique a été rédigé à leur intention en 2018. Ce guide, qui sera régulièrement mis à jour, regroupe les lignes directrices et les manuels existants concernant les projets de coopération technique.

68. Forte du succès de la première séance de formation à la gestion axée sur les résultats, qui s'est tenue en décembre 2017, la CNUCED a continué de proposer des séances de formation pratique et interactive à des équipes issues de ses différentes composantes. Au total, plus de 40 % des services de la CNUCED, représentant chacun des cinq sous-programmes, ont reçu une formation à la gestion axée sur les résultats en 2018. L'objectif de cette formation est de diffuser les principes et les concepts clefs de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de l'organisation. Sous la direction du Bureau du Secrétaire général, des équipes ont travaillé à l'élaboration de plans de suivi et d'évaluation. Elles ont débattu de la manière dont leur travail contribuait à la réalisation des ODD ; elles ont aussi réfléchi aux conditions à satisfaire et aux partenariats à mettre en place pour engager le changement ainsi qu'à la manière de mesurer les progrès accomplis.

69. Les équipes de projets consacrent de plus en plus de ressources à l'efficacité du suivi des résultats, après la mise en œuvre des activités de coopération technique. Par exemple, en novembre 2018, la Division de la technologie et de la logistique et le Groupe indépendant de l'évaluation et du suivi ont organisé une réunion de réflexion, en marge de la première session du Forum africain des comités nationaux de facilitation des échanges. Cette réunion a été l'occasion pour les représentants des comités nationaux de facilitation des échanges ayant bénéficié de l'assistance technique de la CNUCED au cours des dernières années de discuter de ce qu'ils trouvaient utile, de ce qui fonctionnait et de ce qui ne fonctionnait pas. Elle a aussi été l'occasion de chercher à déterminer quels sujets, quelles compétences et quel type de projets pouvaient aider les comités nationaux de facilitation des échanges à obtenir des résultats durables. Dans le cadre de son programme SYGADE, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement applique pleinement les principes de la gestion axée sur les résultats pour la planification stratégique et la mise en œuvre des projets. En 2018, pour un meilleur suivi des résultats, la CNUCED a chargé un évaluateur indépendant de procéder à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du programme SYGADE pour 2016-2019. Dans son rapport final, l'évaluateur indépendant met en évidence les effets très positifs du programme sur des aspects essentiels de la gestion de la dette publique et fait des recommandations judicieuses pour rendre les retombées de SYGADE encore plus sensibles.

Prise en compte des questions de genre

70. En vue d'améliorer les activités en faveur de l'égalité des sexes et de mieux les coordonner à l'intérieur de la CNUCED, une équipe spéciale interdivisions a été créée en avril 2018, sur la base des travaux du Réseau de points focaux pour le genre. Un aide-mémoire visant à garantir que l'égalité des sexes et l'émancipation économique des femmes soient prises en considération dans les projets de coopération technique est disponible, dans une version complète et une version abrégée, à l'intention des administrateurs de projets, sur la page Intranet de la CNUCED consacrée à l'équipe spéciale précitée. De plus, les coordonnateurs chargés des questions d'égalité des sexes dans les différentes divisions et la Section du commerce, du genre et du développement ont apporté leur appui et leurs conseils pour déterminer comment l'égalité des sexes pouvait être prise en compte dans les projets de coopération technique.

71. Un nouveau projet interdivisions sur les données et les statistiques a été élaboré dans l'optique de politiques commerciales favorables à l'égalité des sexes. Dans le cadre de ce projet, des activités pionnières seront engagées pour évaluer la situation à l'égard du commerce et du genre, avec l'aide de deux commissions régionales. Un cadre normatif pour l'évaluation des aspects du commerce liés au genre sera défini et un appui sera fourni aux pays qui se soumettront à cette procédure d'évaluation dans le cadre d'essais pilotes. Grâce aux fonds du Compte pour le développement, la mise en œuvre de ce projet devrait débiter en 2020.

72. Les équipes de projets ont redoublé d'efforts pour tenir compte de l'égalité des sexes dans les activités de coopération technique. Par exemple, une table ronde sur la question a été inscrite au programme du Forum africain des comités nationaux de facilitation des échanges. À l'issue des discussions, les représentants de comités africains de facilitation des échanges ont demandé que plus de moyens soient consacrés à la question de l'égalité des sexes et, depuis le début de 2019, la CNUCED propose une réunion spéciale sur le sujet dans le cadre de son programme de renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges. Dans le domaine des produits de base et du développement, les équipes de projets ont travaillé en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux et ont encouragé les femmes à participer aux activités relevant des projets et à postuler en tant que consultantes.

Mobilisation de fonds

73. La CNUCED consulte les États membres au sujet de la création d'un nouveau mécanisme de financement depuis avril 2016. Au début de l'année 2019, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a entamé une série de visites dans les capitales des principaux pays donateurs pour faire connaître les activités de coopération technique et présenter des propositions de coopération concrètes. Il est prévu que ce type de visites se généralise pour faciliter la levée de fonds destinés aux activités opérationnelles de la CNUCED.

B. Contributions à la cohérence du système des Nations Unies

74. L'objet de la présente section est de montrer comment la CNUCED contribue au renforcement du rôle joué par le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives¹⁰ dans l'initiative « Unis dans l'action », à la faveur d'opérations aux niveaux national, régional et mondial. Depuis sa création officielle à la douzième session de la Conférence, en 2008, ce groupe interinstitutions est devenu un mécanisme important et prometteur, capable de relever les défis du Programme 2030 (voir l'encadré).

75. En 2018, la CNUCED a conclu un certain nombre de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui ont concerné les pays suivants : Cabo

¹⁰ Voir http://unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx (date de consultation : 14 juin 2019).

Verde (2018-2022), Égypte (2018-2022), Lesotho (2019-2023), Népal (2018-2022), Pakistan (2018-2022), République de Moldova (2018-2022) et Rwanda (2018-2023).

76. Ces plans-cadres ont été établis en fonction des ODD, avec l'aide proposée par l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le cas du Lesotho, les organismes non résidents (18) ont été bien plus nombreux à fournir une aide que les organismes résidents (8).

77. Au niveau national, le Groupe interinstitutions¹¹ est intervenu en 2018 dans les pays suivants :

a) Afrique (Afrique de l'Est et Afrique australe, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale) : Angola, Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie ;

b) États arabes, Moyen-Orient et Afrique du Nord : Égypte ;

c) Asie (Asie de l'Est, Asie du Sud-Est et Asie du Sud) : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam ;

d) Europe et Asie centrale : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turkménistan et Turquie ;

e) Amérique latine et Caraïbes : Uruguay.

78. Au niveau régional, le Groupe interinstitutions a poursuivi ses efforts en vue de proposer une aide globale dans le contexte du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Avec le concours de la FAO, de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Groupe interinstitutions a établi une note de synthèse pour concevoir l'aide future selon une approche globale, de manière à tenir compte du lien entre le développement et l'action humanitaire.

79. Enfin, au niveau mondial, plusieurs initiatives ont été engagées pour faire mieux connaître les activités d'assistance du Groupe interinstitutions aux parties prenantes. Outre des présentations élaborées pour les cours de politique commerciale de l'OMC, la CNUCED a officialisé un nouveau partenariat, avec l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour un programme de maîtrise en gestion du développement. La présentation des cours met pleinement en lumière les atouts du Groupe interinstitutions, du fait de son caractère interinstitutionnel, pour la réalisation des ODD.

Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme 2030 est l'instrument indispensable au changement. D'une portée universelle, il suppose l'instauration d'orientations générales, d'une assistance globale et de mécanismes de financement appropriés. En 2018, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives a su apporter son concours dans cette entreprise.

En matière d'action concertée, le Groupe interinstitutions a continué de profiter de la coopération entre la CNUCED et l'OIT, instituée par le mémorandum d'accord signé en 2014. Les deux organisations ont engagé des études conjointes dans le but de comprendre comment les politiques du travail et les politiques macroéconomiques pouvaient contribuer à la réalisation des ODD. Les principales composantes d'un cadre normatif cohérent ont été mises en évidence lors de réunions intergouvernementales.

¹¹ Voir https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/uncceb2018d1_en.pdf (date de consultation : 14 juin 2019).

Le Groupe interinstitutions a aussi fourni une assistance globale et contribué à l'initiative « Unis dans l'action », à la faveur de sa plus grande participation à l'application des programmes conjoints dans les pays. Comme il ressort du programme conjoint mené en République-Unie de Tanzanie, cette façon de procéder permet de mieux répondre aux problèmes complexes rencontrés par les pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de tirer le meilleur parti des compétences des organismes non résidents. Les acteurs et partenaires nationaux ont été particulièrement heureux des retombées du programme sur l'intégration des marchés et sur la promotion du tourisme responsable, qui permettraient d'accroître les recettes et de faciliter la réalisation de l'ODD 8. Des initiatives de suivi sont définies dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en République-Unie de Tanzanie, applicable jusqu'en 2021.

Afin d'étendre les activités du Groupe interinstitutions, la CNUCED a entrepris la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives, qui aiderait le Groupe interinstitutions à adopter une vision plus globale du commerce et des capacités productives et à élaborer des politiques concertées dans des domaines clés pour orienter la mise en œuvre des programmes conjoints dans les pays. En 2018, le Groupe interinstitutions a établi une note de synthèse sur le fonds d'affectation spéciale multidonateurs en question ; cette note a été publiée en avril 2019 et est disponible sur le site Web de la CNUCED à des fins de diffusion auprès de toutes les parties prenantes (https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tc2010d1rev8add1_en.pdf, date de consultation : 20 juin 2019). Les donateurs sont invités à appuyer cette initiative et à lui allouer des ressources suffisantes.

IV. Conclusions et perspectives

80. En 2018, les dépenses totales de la CNUCED au titre de la coopération technique ont été de 43,7 millions de dollars, leur montant le plus élevé en cinq ans. La CNUCED donne ainsi une nouvelle preuve de son engagement à accroître l'assistance technique aux pays en développement pour la mise en œuvre du Programme 2030. En revanche, les contributions totales aux fonds d'affectation spéciale de l'organisation ont poursuivi leur baisse et ont été ramenées à 34,2 millions de dollars, leur montant le plus faible en cinq ans.

81. Ce décalage entre les dépenses et les contributions illustre bien la principale difficulté de la coopération technique. Pour que la CNUCED améliore la qualité et le volume de ses prestations, les donateurs doivent apporter un financement suffisant et pérenne – on ne saurait trop insister sur ce point. Comme il ressort du nouveau pacte de financement qui accompagne la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les États membres sont invités à améliorer le volume et la qualité du financement, notamment en augmentant leurs contributions aux ressources de base, aux fonds communs interinstitutions (par exemple, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives qui a été proposé) et aux fonds thématiques propres à un organisme.

82. En tant que membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED se repositionne afin de pouvoir mieux appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 par ses activités de coopération technique. Compte tenu des résultats obtenus en 2018, elle s'emploiera à améliorer encore le fonctionnement de la coopération technique, en particulier en alignant davantage ses activités sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ; en réfléchissant à la meilleure façon de procéder pour exploiter les sources de financement disponibles dans les pays, y compris par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ; en communiquant mieux avec les bureaux des coordonnateurs résidents et en accueillant avec intérêt leurs contributions à la conception et à l'exécution des activités de coopération technique.